

SAGE AUTHION

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

12 octobre 2006 - Entente Interdépartementale – Beaufort en Vallée
17h

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme MARTIN Marie-Pierre, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Mr LEROY Jean-Maurice, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Mr MOLINIER Vincent, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
Mme BRIERE Marie Noëlle, secrétariat de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée
Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : sage.authion.entente@wanadoo.fr

Réunion du bureau de la CLE du 12 octobre 2006

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Maire de Channay-sur-Lathan ;
- M. Guy JAMERON, Président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Guy LAMOUREUX, Adjoint à la Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Vice-président du SAGE Authion ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Délégué du Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Michel RUAULT, Délégué du Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Conseiller communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Christian CORVAISIER, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mlle Avril CHOPINEAUX, MISE du Maine-et-Loire ;
- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

Autres participants à la réunion

- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Pierre JUNGES, Conseiller général du canton de Bourgueil ;
- M. Allain RICHARD, Conseiller général du Canton de Vivy.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Sébastien FLORES, MISE Indre-et-Loire, représenté par la MISE du Maine-et-Loire.

Etaient absents :

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Benoît PORTIER, CCI de Saumur ;
- M. Claude VALLEE, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Avancée de l'état des lieux du SAGE Authion : présentation et choix du plan de l'état des lieux ;
- 2/ Choix du découpage hydrogéographique du bassin versant de l'Authion ;
- 3/ Vote du Bureau sur le recrutement d'un(e) stagiaire en 2007 pour travailler sur la thématique des espèces invasives (animales et végétales) : présentation des enjeux et objectifs d'une telle étude ;
- 4/ Présentation des finances de la CLE du SAGE Authion, financeurs, vote des clefs de répartition nécessaires aux demandes de financement ;
- 5/ Décision du bureau concernant le mode de rémunération du secrétariat du SAGE Authion ;
- 6/ Point d'information Commission Géographique Loire Aval et Côtiers Vendéens ;
- 7/ Questions diverses.

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du bureau et les remercie de leur présence.

1- Avancée de l'état des lieux du SAGE Authion : présentation et choix du plan de l'état des lieux (voir document joint au compte-rendu)

M. Vincent MOLINIER présente aux membres du bureau de la CLE le plan envisagé pour l'état des lieux du SAGE Authion.

Au fur et à mesure de l'état d'avancement de ce dernier, réalisé par l'animateur du SAGE, ce plan pourra subir des modifications mineures.

M. Yves LEPAGE demande si l'évolution future des usages de l'eau, par exemple, seront prises en compte dans le cadre de l'état des lieux.

Les membres du bureau s'accordent pour répondre que ces aspects très importants seront abordés dans le cadre de la phase « Tendances et scénarios » qui suit la phase « Etat des lieux – Diagnostic » du SAGE.

Suite à une demande de Mme Marie-Pierre MARTIN suivie par les membres du Bureau, l'état des lieux sera réalisé de façon à mettre en évidence les problématiques majeures sur le bassin versant de l'Authion, qui seront ensuite synthétisées et priorisées au cours de la phase de « Diagnostic » du SAGE. Toutefois l'ensemble des données qui seront rassemblées sont essentielles, l'état des lieux des usages et des acteurs se devant d'être exhaustif.

Suite à plusieurs remarques des membres du Bureau, l'aspect « quantitatif » de l'eau (superficielle et souterraine) se devra d'être approfondi par le recueil des données existantes et en cours de réalisation (relance des suivis piézométriques par le BRGM, étude interdépartementale de la nappe du Cénomani en cours).

Suite à cette discussion, le Bureau valide la structure générale du plan de l'état des lieux et ses sous-parties.

2- Choix du découpage hydrogéographique du bassin versant de l'Authion

Le Bureau est amené à choisir un découpage hydrogéographique du bassin versant de l'Authion.

M. Vincent MOLINIER présente au Bureau une carte de découpage du bassin versant issue de la consultation d'un comité technique (Fédérations de Pêche, Conseil Supérieur de la Pêche, Syndicat Mixte Loire Authion, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Couasnon, Entente Interdépartementale Authion).

Suite à la prise en compte des différentes remarques des membres du Bureau, le découpage du bassin versant est adopté (voir carte jointe à ce compte-rendu).

Ce découpage servira à affiner l'état des lieux quand cela sera nécessaire, afin de ne pas globaliser les données et perdre des identités territoriales avérées sur le bassin versant de l'Authion. Au sein des sous-unités découpées, l'analyse faite au cours de l'état des lieux pourra mettre en évidence les disparités territoriales (exemple : le bassin versant du Changeon en amont et en aval de Bourgueil dont les enjeux et usages sont différents).

Ce découpage a été établi sur la base des limites naturelles des sous-bassins versants (Lathan, Couasnon, Changeon...) tout en prenant en compte le découpage réalisé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'EAU (DCE) et les contextes d'usage et d'occupation du sol.

Les différents secteurs serviront de base à la définition des futures commissions géographiques du SAGE Authion. Ces dernières seront choisies par la CLE une fois le travail d'état des lieux plus avancé. Il paraît envisageable de regrouper certains secteurs afin de ne pas multiplier les commissions et perdre en efficacité, comme le suggère M. Yves LEPAGE en réaction aux cinq zones identifiées pour affiner les données de l'état des lieux. Ainsi la proposition de M. Jean-Pierre LUDEAU de définir deux commissions géographiques (Authion + Affluents) constitue une piste de travail qui sera approfondie.

M. Jean-Maurice LEROY précise enfin qu'il serait intéressant, à l'avenir, de se rendre sur le terrain afin que les membres du Bureau voire de la CLE puissent appréhender au mieux les problématiques du bassin versant.

3- Recrutement d'un(e) stagiaire (voir document joint au compte-rendu)

M. Vincent MOLINIER expose aux membres du Bureau la mission qui pourrait être confiée à un(e) stagiaire au cours de l'année 2007.

Le Bureau valide l'intérêt d'une étude des espèces invasives sur le bassin versant de l'Authion, laquelle sera incorporée à l'état des lieux du SAGE Authion.

Cette première étude complémentaire à l'état des lieux du SAGE Authion, mise en évidence par un manque de données sur la thématique, pourra être suivie d'autres études au fur et à mesure de l'avancée de l'état des lieux.

Des propositions d'études pourront être apportées par la cellule d'animation du SAGE de même que par les membres de la CLE.

4/ Présentation des finances de la CLE du SAGE Authion, financeurs, vote des clefs de répartition nécessaires aux demandes de financement

Les membres du Bureau sont informés de l'état des finances de la CLE du SAGE Authion, synthétisées du 1^{er} Mai 2006 (date de recrutement de l'animateur du SAGE) jusqu'au 30 septembre 2006.

Les données essentielles sont regroupées dans le tableau suivant :

Dépenses fonctionnement	
Charges à caractère général	3412,88 €
Charges de personnel (animateur CLE + secrétariat)	17 848,89 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	21 261,77 €

Dépenses investissement	
Concessions et droits similaires (Logiciels)	3 734,32
Matériel de transport (voiture)	12 014,00
Autre matériel informatique (portable)	2 981,62
Autre matériel de bureau et mobilier (vidéo projecteur)	1 076,40
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 806,34

Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	41 225,00	0,00
Conseil Général de Maine et Loire	0,00	16 600,00
Conseil Régional des Pays de la Loire	8 000,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	49 225,00	16 600,00

Le montant total des subventions ne pouvant excéder 80%, 20% des dépenses de la CLE sont à la charge de l'Entente Interdépartementale d'Aménagement de la Vallée de l'Authion, structure porteuse du SAGE.

Sur souhait d'un financeur potentiel (Conseil Régional Centre) des actions de la CLE du SAGE Authion, les membres décident à l'unanimité de voter les clés de répartition suivantes, qui seront appliquées dans le cadre de demandes de financement :

Répartition basée sur la surface et la population (à parts égales) soient 83,6% en Maine-et-Loire & Région Pays de la Loire et 16,4% en Indre-et-Loire & Région Centre.

5/ Décision du bureau concernant le mode de rémunération du secrétariat du SAGE Authion

Les membres du bureau s'accordent sur le fait que la personne responsable du secrétariat de la CLE sera rémunérée par primes de prestation de service (décision incombant à la structure porteuse) et paiement des heures supplémentaires le cas échéant.

6/ Point d'information Commission Géographique Loire Aval et Côtiers Vendéens

M. Jean Maurice LEROY et M. Christian CORVAISIER se sont rendus à la réunion de préparation de la Commission Géographique Loire Aval et Côtiers Vendéens, dans laquelle se trouve le périmètre du SAGE Authion.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre des travaux du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui se bâtit en étroite relation avec l'élaboration du programme de mesures de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

D'un point de vue technique, l'animateur de la CLE est sollicité dans le même cadre de travail.

7/ Questions diverses

- Sur proposition de Mlle Avril CHOPINEAUX et après accord du Bureau, un comité de relecture est formé. Son travail consistera à valider les documents et données produits par l'animateur de la CLE qui rédige actuellement le document de l'état des lieux. Les personnes suivantes constituent ce comité : Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Maurice LEROY, Mlle Avril CHOPINEAUX, M. Christian CORVAISIER, Mme Françoise DELABY, M. Guy LAMOUREUX et M. Bernard PFEIFFER.
- Les membres du Bureau inscrits à la commission communication du SAGE fixent la date du jeudi 16 novembre 16H30, dans les locaux de l'Entente Interdépartementale à Beaufort en Vallée, pour la première réunion de cette commission de travail. Les membres de cette commission sont prévenus que M. Gabriel LAIZE, membre de la CLE représentant le Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière, s'est inscrit à cette commission de travail ;
- M. Vincent MOLINIER informe les membres du Bureau qu'une enquête communale va être adressée aux 84 communes du périmètre du SAGE, afin d'enrichir les données de l'état des lieux ;
- Les membres du Bureau fixent leur prochaine rencontre le jeudi 14 décembre 2006 à 16h, dans les locaux de l'Entente Interdépartementale à Beaufort en Vallée ;
- Mlle Avril CHOPINEAUX informe le Bureau sur les perspectives d'utilisation des eaux traitées de la nouvelle station d'épuration de la commune de Beaufort en Vallée. Ainsi la MISE de Maine-et-Loire souhaite orienter le maître d'œuvre vers la possibilité de récupération de ces eaux pour l'irrigation agricole. Outre cet intérêt pour l'irrigation des grandes cultures, cette méthode contribuerait à diminuer l'impact des rejets de la station d'épuration sur le milieu récepteur très sensible en période d'étiage;

- M. Vincent MOLINIER renseigne le Bureau d'un appel à projet « Sauvegarde et valorisation de la biodiversité » de la Région Pays de la Loire. Compte tenu des délais très courts (15 décembre 2006), l'animateur de la CLE va étudier la possibilité de présenter un projet qui cadrerait avec l'état des lieux du SAGE Authion.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Marie-Pierre MARTIN lève la séance à 19H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Marie-Pierre MARTIN